



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 15/05/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20230426-BC20230425_05MP-CC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-cinq avril à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le dix-sept avril sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Benoit STEINMETZ (arrivé au point informel), Guy KREMER (arrivé au point informel), Denis BAUR, David ROBINET

Absente avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET

Absente excusée : Marie-Marthe DUTTA GUPTA

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de votants : 8

Étaient également présents : Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Était excusé : Olivier HAUDOT, DGS



5. Objet : Attribution du marché de fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour différents sites communautaires

Vu les articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique,

La Communauté de Communes a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés pour les sites communautaires ayant une puissance supérieure à 36kVa.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 1^{er} mars 2023 au Journal d'Annonces Légales « La Semaine », au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE). La date limite de remise des offres a été fixée au 5 avril 2023 à 11 h 00.

Le marché est conclu pour une durée ferme de 7 mois, du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des sites communautaires, en dehors du Centre aquatique CAP VERT situé à Breistroff-la-Grande, pour lequel le démarrage des prestations est différé au 1^{er} juillet 2023, pour une durée ferme de 6 mois.

Le rapport d'analyse des candidatures et des offres, a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) le 5 avril 2023.

Au regard des critères de jugement des candidatures et des offres, le marché a été attribué par la CAO à l'entreprise EDF dont l'offre a été jugée économiquement la plus avantageuse, et ce pour un montant de 727 041,65 € H.T. au détail estimatif témoin valant bordereau des prix unitaires, avec le choix de la variante exigée (dispositif ARENH).

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 avril 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation du marché de fourniture et acheminement d'électricité et services associés pour différents sites communautaires, avec l'entreprise EDF à 54005 NANCY Cedex, pour un montant estimatif annuel de 727 041,65 € H.T.,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote :	Pour :	8
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 26 avril 2023

Le Président,

Michel PAQUET

